



GUIDE D'ACCUEIL

des patients et des proches

ENSEMBLE, DÉPASSONS LE CANCER

unicancer BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ


CGFL
CENTRE GEORGES
FRANÇOIS LECLERC

SOMMAIRE



LE MOT DU DIRECTEUR

Au CGFL, nous vous proposons un accompagnement humain et une prise en charge unique sans reste à charge. Il s'agit là d'une des valeurs fondamentales du CGFL afin de garantir, à tous, l'égalité des chances face à la maladie.

Nos équipes expertes, engagées dans la lutte contre le cancer, assurent soins de qualité et médecine personnalisée. Au quotidien, l'ensemble du personnel, médecins, para-médicaux, chercheurs, personnels administratifs et techniques, ont à coeur d'accompagner au mieux les patients dans leur combat contre la maladie.

Nous vous assurons de notre entier dévouement pour vous garantir l'excellence d'un Centre de soins à la pointe de l'innovation et de la recherche.

Professeur Charles COUTANT
Directeur Général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Charles Coutant'.



P. 4>7

LE CGFL

- Qu'est-ce que le CGFL ?
- Une charte des centres de lutte contre le cancer, des engagements envers le patient



P. 8>11

VOTRE VENUE

- Accès au CGFL
- Vous orienter dans le Centre
- À votre arrivée



P. 12>20

VOTRE PRISE EN CHARGE

- Premier contact avec nos équipes spécialisées
- L'annonce du diagnostic
- Quels sont les traitements qui peuvent vous être proposés ?
- Des moyens pour vous accompagner et vous soulager...
- La consultation auprès du service social en faveur des patients



P. 21>34

L'HOSPITALISATION

- Votre séjour au quotidien
- Les modes d'hospitalisation et alternatives
- Votre famille et vos proches
- Des services sur place à votre disposition
- L'Espace de Rencontres & d'Information ou Eri®
- Quelques règles de vie à respecter
- Le CGFL, un hôpital sans tabac
- La qualité et la sécurité des soins



P. 35>38

VOTRE SORTIE

- Votre dossier médical & votre suivi
- Les formalités & le paiement
- Le transport



P. 39>42

VOTRE SOUTIEN

- Soutenez la lutte contre le cancer en Bourgogne Franche-Comté
- Quelques numéros utiles



1.

LE CGFL

CENTRE GEORGES FRANCOIS LECLERC



QU'EST-CE QUE LE CGFL ?

Le Centre Georges François Leclerc (CGFL) est l'unique centre, exclusivement dédié à la cancérologie pour l'ensemble de la région Bourgogne Franche Comté.

Son statut est singulier : c'est un établissement de santé privé d'intérêt collectif (ESPIC), à but non lucratif participant au service public hospitalier. Il est, à ce titre, régi par le Code de la santé publique et financé par la sécurité sociale. Le CGFL est l'un des dix-huit Centres de lutte contre le cancer français, tous membres du groupe Unicancer, et tous dirigés par des

médecins, professeurs des universités.

Créé en 1967, le CGFL est un centre de référence, à la fois, hôpital et centre de recherche. Les patients bénéficient d'innovations thérapeutiques et d'une prise en charge d'excellence par des médecins salariés qui ne pratiquent aucun dépassement d'honoraires.

Le Centre Georges François Leclerc est un hôpital universitaire qui forme les futurs professionnels de santé et accueille des étudiants en médecine, pharmacie, sciences, des élèves infirmier(e)s et aides-soignant(e)s etc. Vous pouvez être amené(e) à les rencontrer.

 près de
1000
salariés

 dont
170
de médecins, professeurs
des universités, chercheurs

 plus de
25 000
patients et consultants
par an

Sa structure, à taille humaine, est organisée autour de départements et services diagnostiques, thérapeutiques, d'accompagnement et de soins de support, de prise en charge de la douleur, d'information médicale, administratifs, techniques et logistiques.

LE CGFL AUJOURD'HUI

En plus de 55 ans, le CGFL est devenu un **pôle de référence en matière de cancérologie, tant par la qualité de la prise en charge des patients, que pour la recherche qui tient une place de choix, en parallèle des activités de soins et d'enseignement.**

En constante augmentation, son activité concerne naturellement les habitants de la région Bourgogne Franche-Comté, mais son attractivité s'étend aux départements limitrophes.



Une charte des centres de lutte contre le cancer, des engagements envers le patient

Construite autour des caractéristiques qui fondent la spécificité des Centres de lutte contre le cancer, la charte d'engagements des CLCC aborde toutes les dimensions de la prise en charge des patients : qualité médicale des soins, performance de la recherche, qualité des relations humaines envers les patients et leurs proches, accompagnement personnalisé et accessibilité des Centres à tous. L'association de toutes ces caractéristiques rend les CLCC uniques et en fait des symboles de l'excellence en cancérologie.

La charte d'engagements des CLCC, repose sur 6 engagements communs et indissociables, partagés par tous les Centres de lutte contre le cancer, du groupe Unicancer. Le CGFL est le Centre Unicancer Bourgogne Franche-Comté.

►► Retrouvez l'intégralité de la Charte Unicancer sur notre site web : www.cgfl.fr



ENGAGEMENT N°1

Vous proposer le meilleur traitement possible, adapté à votre cancer, à la pointe des connaissances médicales, des progrès de la recherche et des technologies.

- Un hôpital dédié au cancer avec toutes les modalités de prise en charge
- Une expertise et des équipements de pointe pour traiter tous les cancers
- Une analyse pluridisciplinaire de votre dossier
- La possibilité d'accéder à des traitements innovants
- L'opportunité d'intégrer, si vous le souhaitez, un essai clinique



ENGAGEMENT N°4

Vous aider ainsi que votre entourage, à maintenir la meilleure qualité de vie possible pendant votre hospitalisation comme à votre domicile.

- Une prise en charge thérapeutique et humaine de chaque patient et de son entourage
- Des soins de support et un accompagnement social
- La possibilité d'intégrer vos proches si vous le souhaitez
- Une adaptation des traitements à votre rythme de vie



ENGAGEMENT N°2

Vous informer de façon claire, vous écouter et vous associer aux décisions vous concernant.

- ▶ Des centres reconnus pour l'écoute et l'information des patients
- ▶ Répondre à vos questions et évaluer vos besoins d'accompagnement
- ▶ Vous informer pour vous rendre acteur de votre prise en charge
- ▶ Un dossier personnel accessible, informatisé et sécurisé



ENGAGEMENT N°3

Vous accompagner dans la coordination des soins qui vous seront prodigués au sein de notre hôpital comme en dehors.

- ▶ Une collaboration avec les acteurs de santé locaux
- ▶ Un accompagnement à la prise en charge de votre traitement à domicile
- ▶ Des outils pour suivre la prise en charge de votre traitement à domicile
- ▶ Une unité « HAD » exclusivement dédiée à la prise en charge du cancer



ENGAGEMENT N°5

Favoriser les actions de prévention et de dépistage pour réduire vos risques de cancer ou les diagnostiquer au plus tôt

- ▶ Prendre en compte les antécédents familiaux pour identifier les risques
- ▶ Des diagnostics rapides en cas d'anomalie pour agir vite
- ▶ Des consultations d'addictologie pour limiter les risques de récidence



ENGAGEMENT N°6

Vous garantir un accès à l'ensemble des soins quelles que soient vos ressources financières et sans dépassement d'honoraires.

- ▶ Un statut unique d'hôpital privé à but non lucratif
- ▶ Pas de dépassement d'honoraires et pratique du tiers-payant
- ▶ Nos médecins, salariés du Centre, n'ont pas d'activité libérale

An aerial photograph of a city, likely Paris, with a green overlay. A large, semi-transparent location pin icon is centered on the page. The number '2.' is positioned above the text 'VOTRE VENUE'.

2.

VOTRE VENUE



2 • VOTRE VENUE



ACCÈS au CGFL



En tramway

> **Ligne T1** : (Gare-Quétigny Centre) descendre à station « CHU-Hôpitaux ».

+ d'infos sur votre venue en transport(s) en commun : www.mobigo-bourgogne.com
ou au 03 80 11 29 29



Se garer à proximité du CGFL

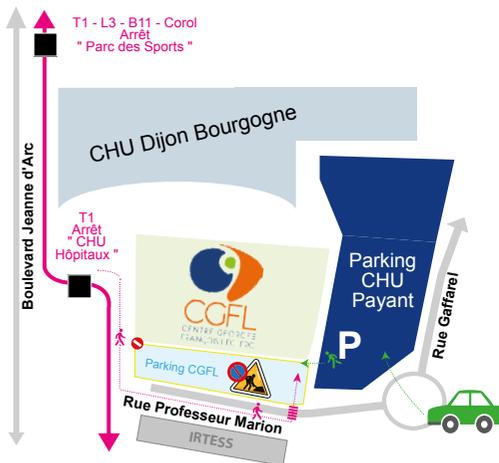
Stationnement des véhicules personnels, taxis et VSL

Les places de stationnement situées devant l'entrée du bâtiment sont réservées aux taxis, VSL et ambulances. Un système de dépose minute est à disposition des patients. Le nombre de ces places étant limité, nous ne pouvons en ouvrir l'accès aux visiteurs de nos patients qu'après 17h.

> **Parking payant de Bocage central** Les frais de stationnement des consultants externes et des patients traités en ambulatoire par radiothérapie, avec leur véhicule personnel, seront

pris en charge par le CGFL lorsqu'ils ne sont pas remboursés par l'Assurance Maladie.

> **Parkings-relais** (Mirande, Mazen-Sully...), puis prendre ligne T1 du tramway. Descendre station « CHU-Hôpitaux ».

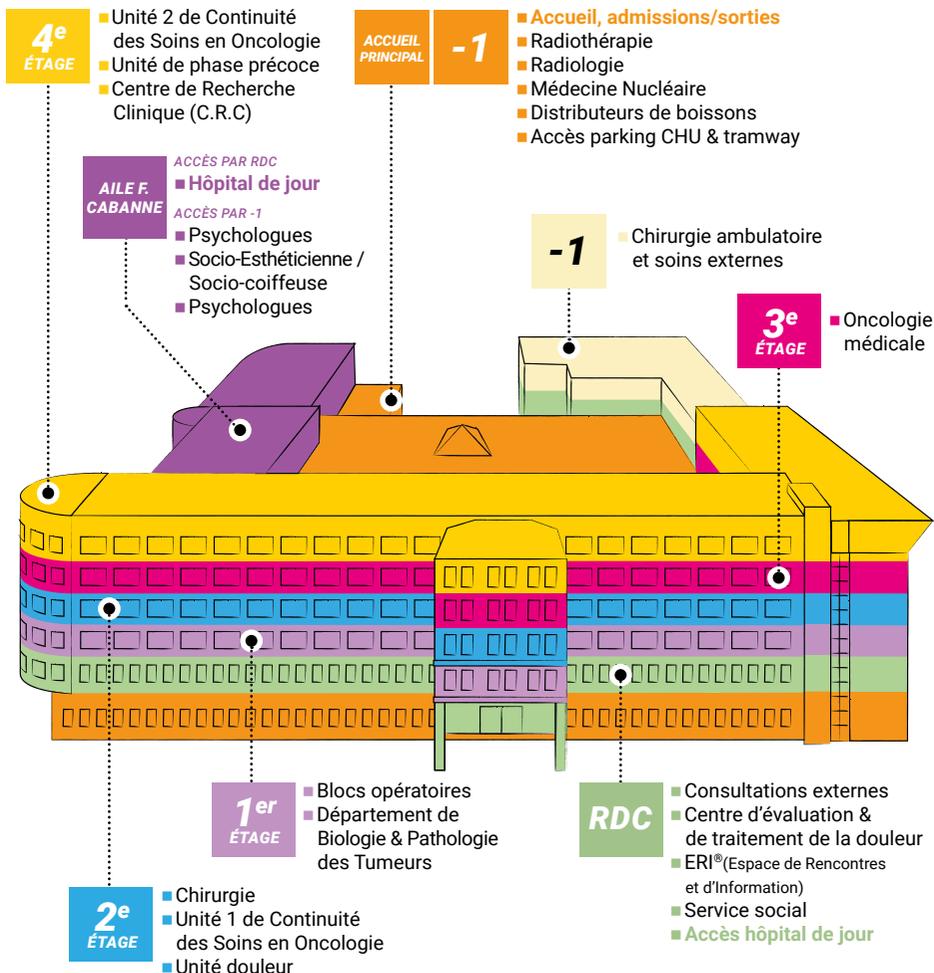


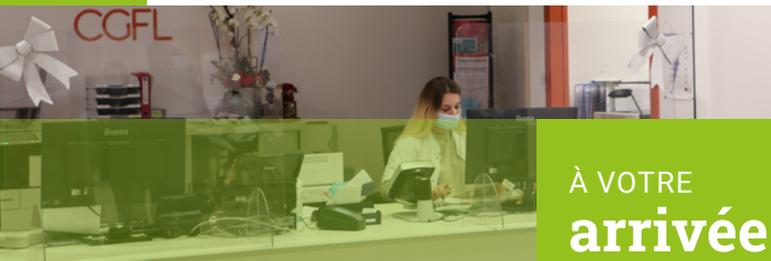


2 • VOTRE VENUE



VOUS ORIENTER dans le centre





À VOTRE arrivée

Nous avons besoin de bien vous identifier car de nombreux professionnels vont s'occuper de vous et doivent vous reconnaître. Afin d'éviter toute erreur, notamment sur l'orthographe de vos noms et prénoms, nous vous demandons de présenter un titre d'identité dont une copie sera conservée par l'établissement dans des conditions de sécurité réglementées. Tous les patients hospitalisés reçoivent un bracelet d'identité à leur arrivée dans le service pour s'assurer de leur identité et sécuriser leur soins.

S'agissant de la mise à jour de votre dossier, vous pouvez à tout moment demander une modification de votre identité ou de votre adresse sur présentation d'un justificatif de votre identité auprès du bureau des entrées.

■ La non divulgation de votre présence

Vous pouvez demander au bureau des admissions ou dans le service chargé de vous accueillir, à ce que votre présence ne soit pas communiquée à des tiers. Un formulaire de demande écrite vous sera alors remis et devra être renseigné par vos soins.



POUR VOTRE SÉJOUR, VEILLEZ À APPORTER :

- ▶ **Du linge*** (gants, serviettes...) et nécessaire de toilette (savon liquide de préférence), dentifrice et brosse à dents, peigne et brosse à cheveux, shampoing, rasoir et crème à raser...
- ▶ **Des vêtements pour la durée du séjour*** (pyjamas ou chemises de nuit, de préférence boutonnés et à manches larges, robe de chambre, sous-vêtements de rechange, pantoufles...)
- ▶ Pour les personnes possédant une prothèse dentaire ou auditive, veillez à apporter **vos étuis personnels**.

* Prévoyez suffisamment de linge pour toute la durée de votre hospitalisation, son entretien n'étant pas assuré au sein de l'établissement.



PAR MESURE DE SÉCURITÉ

Il est fortement déconseillé d'apporter une somme importante d'argent, chéquier ou carte bancaire, des bijoux ou toute autre objet de valeur. Vous pourrez toutefois en faire le dépôt, si besoin (renseignez-vous à l'accueil). L'établissement ne peut être tenu responsable des objets volés pendant votre séjour.



DOCUMENTS À FOURNIR

- ▶ Un justificatif d'identité (carte d'identité nationale ou européenne ou un titre de séjour ou un passeport)*.
- ▶ Vos documents de couverture sociale (carte vitale ou l'attestation de droit, attestation CMU ou carte de mutuelle ou assurance privée).
- ▶ Vos radiographies et les résultats de vos examens déjà effectués
- ▶ Vos ordonnances en cours

Si vous avez changé de médecin traitant, merci de nous le signaler.

* L'Article L162-21 du Code de la sécurité sociale prévoit que : « Dans les établissements de santé, il peut être demandé à l'assuré d'attester auprès des services administratifs de son identité, à l'occasion des soins qui lui sont dispensés, par la production d'un titre d'identité comportant sa photographie ».

A young woman in a white lab coat is talking to an elderly woman with short white hair and glasses. The young woman has her hand on the elderly woman's shoulder. The background is a solid purple color with a faint, stylized graphic of a person's head and shoulders.

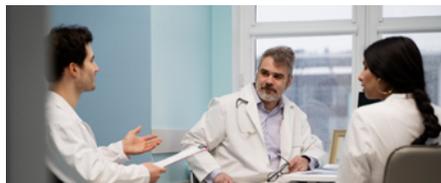
3.
**VOTRE PRISE
EN CHARGE**



PREMIER CONTACT AVEC nos équipes spécialisées

Dès votre arrivée au Centre, vous êtes pris(e) en charge par différents professionnels de santé : assistantes médicales, médecins, infirmiers(ères), personnel paramédical... Vous allez être accompagné(e) durant tout votre parcours par nos équipes spécialisées.

Les professionnels que vous serez amené(e) à rencontrer :



L'ÉQUIPE MÉDICALE

Le médecin qui vous verra initialement fera le point avec vous sur votre état de santé et vous donnera toutes les explications nécessaires sur les examens et traitements qui vous seront proposés.

Un médecin sera votre référent dans chaque spécialité thérapeutique (chirurgie, chimiothérapie, radiothérapie).

Au cours de votre séjour, vous serez amené(e) à rencontrer des étudiants en médecine (externes) et des médecins en cours de spécialisation (internes).



L'ÉQUIPE SOIGNANTE

Le/la cadre de santé du service est responsable de l'accueil et des soins infirmiers dont il/elle coordonne les différentes étapes.

Les infirmiers(ères) dispensent les soins sur prescription médicale.

Les aides-soignant(e)s secondent les infirmiers(ères) lors des soins et veillent à votre quotidien : toilette, repas, réfection des lits.

La permanence des soins est organisée 24h/24. Une équipe de nuit assure le relais des soins.



3 • VOTRE PRISE EN CHARGE



LE/LA BRANCARDIER(ÈRE)

Le/la brancardier(ère) prend en charge vos déplacements dans les différents services de l'établissement.

CODES COULEUR DES TENUES VESTIMENTAIRES



Le personnel porte sur sa tenue de travail un badge indiquant son identité et sa qualification.

QUI FAIT QUOI ?

Blouse ou veste blanche : médecin, interne et étudiant(e) en médecine, cadre médicotechnique, infirmier(ère), assistante médicale, technicien(ne) de recherche clinique, kinésithérapeute, diététicien(ne), brancardier, personnel administratif...

L'étiquette de couleur permet d'indiquer les différentes catégories de personnel.

Jaune : infirmier(ère)

Violet : gouvernante et ASH

Bleu : aide soignante

Vert : manipulateur(rice)

Rouge : personnel des laboratoires et esthéticienne

Tenues :

vert ou bleu : chirurgien, anesthésiste, personnel de bloc opératoire et réveil.



L'ASSISTANT(E) MÉDICAL(E)

L'assistant(e) médical(e) est responsable de la bonne tenue de votre dossier médical. Elle peut également être une interlocutrice entre votre médecin traitant et le service où vous êtes hospitalisé(e).



L'ÉQUIPE HÔTELIÈRE

La gouvernante assure les commandes de prises de repas dans le respect de vos choix alimentaires et de votre prescription médicale ou de vos régimes. Elle assure le suivi de la distribution de repas, l'entretien des chambres et des parties communes effectués par les ASH (Agents de Services Hospitaliers).



**LES LANGUES ÉTRANGÈRES
& LANGAGE DES SIGNES**

Si vous avez des difficultés d'expression ou de compréhension en langue française, nous faciliterons la communication avec les équipes, en faisant appel à des personnels parlant les langues étrangères (anglais, allemand, italien, espagnol, arabe...) ou à un service d'interprétariat.



L'ANNONCE du diagnostic

■ La consultation d'annonce

L'ensemble de vos résultats d'examens permet aux spécialistes du Centre **d'établir, de confirmer ou d'infirmier un diagnostic de cancer**. Votre inquiétude est légitime et vous pouvez vous faire accompagner par un proche. Lors de cette consultation, le médecin va vous informer du diagnostic et vous expliquer les **étapes de votre prise en charge**. Après étude de votre dossier en Réunion de Concertation Pluridisciplinaire (c'est-à-dire en équipe regroupant les différents spécialistes), il vous soumettra un **traitement personnalisé et le mieux adapté à votre cas**.

Votre Plan Personnalisé de Soins (PPS) vous aidera à comprendre les différentes étapes nécessaires au traitement de votre maladie, sa durée théorique.

Les bénéfices attendus et les risques éventuels vous seront explicités. Vous pourrez accepter votre Plan Personnalisé de Soins, le discuter, voire le refuser.

Vous pourrez également demander un deuxième avis, ce qui ne devra cependant pas retarder la mise en oeuvre d'un traitement rapide, si cela est nécessaire.

Au fur et à mesure du déroulement du traitement, des **modifications peuvent y être apportées**, afin d'adapter au mieux votre prise en charge. Les traitements tendent à être de plus en plus personnalisés.

■ La consultation infirmière

Préalablement à une première chimiothérapie ou à une intervention chirurgicale, une consultation auprès d'un(e) infirmier(ère) peut vous être proposée aussitôt après la consultation médicale ou quelques jours plus tard. **Pour des informations complémentaires sur le déroulement de vos soins et des conseils pratiques pour prévenir les effets indésirables des traitements, n'hésitez pas à demander à en bénéficier.**

■ Le rôle de votre médecin traitant (généraliste)

Il sera associé à votre parcours de soins et recevra de la part de votre médecin référent au CGFL tous les éléments concernant votre dossier et votre suivi. Votre médecin traitant reste votre interlocuteur privilégié en dehors du Centre. N'hésitez pas à le consulter régulièrement.

SUR VOTRE DEMANDE, IL SE CHARGERA DE :

- **faire la demande de prise en charge de vos soins à 100%** dans le cadre de l'affection de longue durée, auprès de votre caisse de sécurité sociale. Par dérogation, la demande de prise en charge à 100 % peut être réalisée par le Centre.
- **vous prescrire vos arrêts de travail et vos traitements habituels** en dehors de la pathologie cancéreuse.



QUELS SONT LES traitements qui peuvent vous être proposés ?

UN TRAITEMENT ADAPTÉ À CHAQUE CANCER

Selon les cas, le médecin vous proposera une intervention chirurgicale, une chimiothérapie et/ou une radiothérapie. Ce sont les trois principaux traitements des cancers qui peuvent être réalisés seuls ou en association.

■ **La chirurgie** est un traitement qui vise à enlever la tumeur ainsi que les tissus et ganglions voisins potentiellement atteints. Dans le cadre de chirurgies mammaires, une chirurgie de reconstruction peut être envisageable. L'unité de chirurgie ambulatoire permet

de réaliser, sous conditions, un grand nombre d'interventions.



Qu'est-ce que la RAAC ?

La **Réhabilitation Améliorée Après Chirurgie** ou **RAAC** est un ensemble de **mesures pré, per et postopératoires** tendant à **réduire l'agression chirurgicale** propre à chaque prise en charge. La RAAC permet dans la majorité des cas une **récupération plus rapide**, une **amélioration de la convalescence**, une **réduction de la morbidité globale** et par conséquent une **réduction de la durée de séjour postopératoire**.



Se rendre au bloc opératoire en marchant

Eveillé(e), habillé(e), en possession de vos effets personnels (lunettes, appareils dentaires ou auditifs, etc.), vous avez la possibilité de vous rendre à pieds au bloc opératoire, accompagné(e) d'un brancardier.

■ **La chimiothérapie** désigne les traitements médicamenteux qui détruisent les cellules cancéreuses ou qui les empêchent de se multiplier.

Elle peut être délivrée au Centre, en hospitalisation classique ou en hôpital de jour. Certaines chimiothérapies peuvent être réalisées à domicile, sous surveillance d'un(e) infirmier(ère) et de votre médecin traitant.



CGFL@MOI

À l'initiation du traitement, un suivi par l'application **cgfl@moi** vous sera proposé.

Vous complèterez un questionnaire de surveillance selon les instructions qui vous seront transmises par l'équipe des thérapies orales pour surveiller la bonne tolérance du médicament.

■ Les thérapies orales

Certains médicaments utilisés en cancérologie, des chimiothérapies mais aussi des thérapies ciblées, sont disponibles per os, c'est-à-dire **en gélules ou en comprimés**.

C'est ce qu'on appelle les thérapies orales.

■ **La radiothérapie** seule ou associée à la chirurgie est un traitement qui consiste à **utiliser des rayons (ou radiations) pour empêcher**

la multiplication des cellules malades et les détruire.

■ **L'hormonothérapie** est un traitement qui **empêche l'action d'hormones susceptibles de stimuler la croissance des cellules cancéreuses**. Cette thérapie est surtout utilisée pour traiter les cancers gynécologiques et prostatiques, dits hormono-dépendants.

■ Les thérapies ciblées :

Par exemple, utilisation des **anti-angiogéniques** qui bloquent la vascularisation de la tumeur, provoquant ainsi son asphyxie. **L'immunothérapie** est un traitement qui **visé à stimuler les défenses immunitaires** de l'organisme contre les cellules cancéreuses... Certains **traitements spécifiques de la thyroïde** peuvent nécessiter une hospitalisation en secteur protégé et un suivi par l'équipe de médecine nucléaire.

■ Les essais cliniques

Le CGFL, centre expert et de recours vous permet d'accéder aux traitements les plus innovants proposés dans le cadre de la recherche clinique.

Avant toute participation à une étude thérapeutique, une note d'information vous est obligatoirement remise. **Votre consentement libre, écrit et éclairé est recueilli dans un formulaire de consentement transmis par le médecin et que vous signerez tous deux.** Il vous est donc impossible d'être inclus(e) dans une étude à votre insu.

Vous êtes libre d'accepter ou de refuser. Si vous acceptez, vous pouvez quitter l'essai quand vous le souhaitez, sans conséquence sur la qualité de votre prise en charge.



DES MOYENS POUR

vous accompagner et vous soulager...

LES SOINS DE SUPPORT

■ Qu'est-ce que les soins de support ?

Les « soins de support » sont définis comme l'ensemble des soins et soutiens physiques, psychologiques et sociaux nécessaires aux personnes malades ainsi qu'à leur entourage, afin d'assurer la meilleure qualité de vie possible pour les patients

■ Les soins pour tous les patients : un professionnel à l'écoute de chaque besoin



Les assistantes sociales



Les psychologues



Les kinésithérapeutes



Les diététiciennes



Les spécialistes de la douleur



L'onco-dermatologue



La socio-esthéticienne/
socio-coiffeuse



L'onco-sexologue

■ Les soins spécifiques : une offre de soins complète et adaptée



Les infirmier(ère)s-
stomathérapeutes



L'équipe mobile de soins palliatifs



Le médecin tabacologue
et les référents en tabacologie



Les Oncogériatres



L'Auriculothérapeute

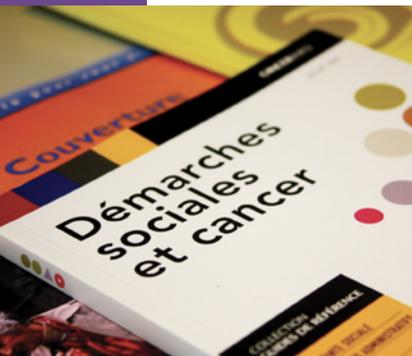


Une équipe pluridisciplinaire
d'éducation thérapeutique



Le CGFL propose également des consultations pluridisciplinaires d'aide à la reprise du travail ainsi que des consultations pour les maladies professionnelles.

Parlez-en à votre médecin référent.



POUR NE RIEN OUBLIER :

La consultation auprès du service social en faveur des patients

L'équipe du service social vous accueille et vous écoute, afin d'évaluer avec vous votre situation sociale et trouver les solutions les plus adaptées à vos besoins qui peuvent survenir dans le contexte de votre maladie.

Le service social intervient en partenariat avec différents organismes et vous accompagne dans :



1/ Vos démarches administratives :

Accès à un régime de protection sociale (Protection Universelle Maladie, CMUC, Aide médicale Etat, aide à l'accès à une complémentaire santé...)



2/ Votre retour à domicile après hospitalisation :

Mise en place d'un plan d'aide en collaboration avec les services de soins (aide-ménagère, auxiliaire de vie, livraison de repas à domicile, téléalarme...)



3/ Votre maintien et votre retour à l'emploi :

Orientation pour favoriser les conditions de votre reprise de travail ou lorsqu'un aménagement de poste de travail ou un reclassement professionnel est à envisager.



4/ Votre situation financière :

Si votre maladie entraîne une baisse de revenus.

Le service social peut également recevoir vos proches et intervenir auprès d'eux dans le cadre de votre situation.





LES ASSISTANTES
SOCIALES VOUS
REÇOIVENT SUR
RENDEZ-VOUS :



Service social situé
**dans le hall au
rez-de-chaussée.**



Ouvert de **9h à 13h**
et de **14h à 17h**
(du lundi au vendredi).



03 80 73 75 03
depuis l'extérieur.
Composez le **7503**
depuis le poste téléphonique
de votre chambre.

mon ESPACE SANTÉ

Le nouvel espace
numérique personnel
et sécurisé

DÉDIÉ À VOTRE SANTÉ

3 AVANTAGES QUI VOUS
FACILITENT LA VIE :



Stocker vos documents de santé
en toute sécurité



Plus besoin d'emporter vos dos-
siers médicaux chez vos profes-
sionnels de santé



Échanger de façon sécurisée avec
vos professionnels de santé

Un service gratuit, activable en quelques
clics, proposé par le service public.



➔ Pour accéder
directement à votre
espace santé,
scannez ce QR code:



4.

L'HOSPITALISATION



VOTRE SÉJOUR **au quotidien**



Vos médicaments à l'arrivée dans le service

Afin de sécuriser votre prise en charge médicamenteuse, à votre arrivée dans l'unité d'hospitalisation, le personnel soignant vous demandera de lui remettre vos médicaments personnels. Ils seront conservés en salle de soins et vous seront redonnés à votre sortie.

Pendant votre hospitalisation, vous recevrez votre traitement distribué par les infirmiers, selon les prescriptions médicales. Si un changement ou une nouvelle prescription est faite pendant votre séjour, lors de votre sortie, une nouvelle ordonnance vous sera délivrée avec toutes les informations nécessaires à la poursuite de vos traitements.



**TV & WI-FI SONT GRATUITS
POUR VOUS**



4 • L'HOSPITALISATION

■ La télévision

Pour le repos de vos voisins, veuillez à faire un usage discret de la télévision.

■ Le Wi-Fi

Pour accéder au Wi-Fi, reportez-vous aux consignes d'utilisation disponibles dans chaque chambre ou auprès des gouvernantes.

■ Le téléphone

Un code et un numéro personnels vous sont attribués au moment de votre admission ; il vous appartient de les communiquer à des tiers extérieurs, le personnel n'étant pas autorisé à le faire. Les modalités de fonctionnement vous seront indiquées lors de votre admission.

■ Votre chambre

Votre admission en chambre double ou particulière dépend des disponibilités et de votre état de santé. Dans la mesure du possible, nous nous efforcerons de satisfaire votre demande de chambre individuelle, mais nous ne pouvons vous en garantir l'attribution.

Lorsque vous quittez votre chambre, veuillez à fermer votre porte. Pour toute question relative à votre confort (linge, oreiller, mobilier...), la gouvernante est à votre disposition.



Ne laissez aucun objet de valeur accessible.

■ Les promenades

Par mesure de sécurité et pour l'organisation de vos soins, pensez à prévenir l'équipe lorsque vous sortez de votre chambre. Il est formellement interdit de quitter l'enceinte de l'établissement sans avoir signé une décharge au préalable.

■ Vos repas

Les repas sont préparés sur place dans les cuisines du Centre. Tous les plats proposés sont élaborés en liaison chaude (préparés juste avant le service). Tous les repas sont servis à l'assiette et sont préparés à partir de produits frais. Le pain, la volaille, la viande sont livrés quotidiennement. 90% des pâtisseries sont confectionnées sur place.

Le choix des menus vous est proposé par la gouvernante.

Certains régimes particuliers sont pris en charge par l'équipe de diététique. Toute allergie alimentaire est à signaler. Nous vous conseillons par ailleurs de ne pas vous faire apporter d'aliments ou boissons sans autorisation préalable.



Petit-déjeuner

vers 7h45



Déjeuner

à partir de 11h30



Collation

à partir de 15h30



Dîner

vers 18h30

Pour le déjeuner et le dîner, vous disposez **d'au moins une demi-heure.**



LES MODES

d'hospitalisations et alternatives

IL EXISTE PLUSIEURS MODES D'HOSPITALISATION, dont les durées et conditions diffèrent selon le type de traitement à recevoir : journée, semaine et traditionnelle.

■ Une hospitalisation de jour ou des soins en ambulatoire

Il peut s'agir de chimiothérapie ou de radiothérapie. Les chimiothérapies sont réalisées au Centre, où le/la patient(e) n'est hospitalisé(e) que quelques heures dans la journée dans des chambres pouvant accueillir entre une et plusieurs personnes.

Certaines interventions chirurgicales peuvent être réalisées en ambulatoire. Des critères très précis fixent les conditions de prise en charge dans cette unité spécifique et votre médecin vous la proposera, si vous pouvez en bénéficier.

■ Prise en charge spécifique Hôpital de Jour

Il s'agit de réunir, sur une même journée, plusieurs intervenants professionnels pour répondre au mieux aux attentes des patients pour lesquels une prise en charge spécifique est nécessaire. Ce type de prise en charge s'adapte ainsi à chaque situation. (HJ lymphoedème, HJ

d'oncogériatrie, HJ Soins de Support,...).

■ Une hospitalisation à domicile (HAD)

Le CGFL est un des rares hôpitaux à disposer de son propre service d'hospitalisation à domicile sur Dijon et son agglomération. Une équipe pluridisciplinaire assure, en lien avec le médecin traitant, la prise en charge des soins à domicile 24 heures sur 24. Si vous pouvez bénéficier de cette alternative à l'hospitalisation traditionnelle, l'équipe du CGFL vous fournira toute explication. Il existe des structures d'hospitalisation à domicile dans la région.

■ Un séjour en centre de soins de suite

Si, à l'issue de votre hospitalisation, votre état de santé ne permet pas votre retour à domicile et nécessite un séjour en établissement de soins de suite ou de moyen séjour, l'équipe soignante et l'assistante sociale vous renseigneront sur les conditions d'admission et les modalités de séjour dans ces différentes structures.



4 • L'HOSPITALISATION

■ La MAH

Une résidence pour les proches d'hospitalisés enfants & adultes, les patients et les aidants de personne en situation de handicap ou de perte d'autonomie. Elle offre un soutien moral et matériel.

LA MAISON D'ACCUEIL HOSPITALIÈRE PERMET :

- ➔ de maintenir les liens intra-familiaux et de prévenir les risques d'isolement et de rupture sociale pendant l'hospitalisation,
- ➔ de bénéficier d'un accès facile à l'établissement de soins et aux structures de soins ambulatoires,
- ➔ d'éviter des trajets souvent longs, fatigants, répétés et coûteux,
- ➔ de conserver un rythme de vie normal,
- ➔ de disposer d'un espace de vie personnel tout en bénéficiant des services collectifs.

La capacité est de 58 chambres à un, deux, trois ou quatre lits, avec salle de bain et toilettes privatisées, ligne téléphonique ouverte à la demande. Trois chambres sont équipées spécialement pour accueillir les personnes à mobi-



lité réduite. Il existe également quatre chambres «parents/enfants» et quatre chambres «famille». Des équipements collectifs sont à disposition dont une cuisine équipée pour préparer vos repas et deux buanderies. D'autres solutions de restauration existent (selfs du CHU, plateaux repas...).

Pour plus de renseignements, contactez la MAH.

**Ouvert toute l'année 7j/7 - 24h/24 -
Parking gratuit**



CONTACT

03 80 65 70 40
accueil@mahdijon.fr
www.mahdijon.fr



Les documents à fournir

Si vous êtes

RÉSIDENT-PATIENT

- ▶ Certificat médical
- ▶ Bulletin de situation
- ▶ Attestation de sécurité sociale
- ▶ Dernier avis d'imposition sur les revenus

Si vous êtes

FAMILLE OU PROCHE

- ▶ Bulletin de situation du patient
- ▶ Attestation de sécurité sociale
- ▶ Dernier avis d'imposition sur les revenus

Pour information, ces documents servent à établir un tarif dégressif en fonction de la situation familiale, des ressources et de l'affiliation à une caisse de sécurité sociale. Pour les résidents patients, l'hébergement est pris en charge par le CGFL (sauf les repas et toute autre prestation). Les tarifs comprennent une nuit et un petit déjeuner. Ils varient de 11 € (tarif 1) à 36 € (tarif 4) [tarifs 2021]. Les enfants de moins de 5 ans sont accueillis gratuitement s'ils sont accompagnants. Certaines mutuelles peuvent rembourser le reste à charge. Une facture est établie pour chaque séjour.



VOTRE FAMILLE et vos proches

Un «espace familles» & des salons «patients proches»

■ Un «espace familles»

Afin de vous accueillir au mieux avec vos enfants, le CGFL, met à disposition, un «espace familles» dans les salons de convivialité des étages d'hospitalisation.

■ Les salons «patient-proches»

À chaque étage d'hospitalisation, vous trouverez des salons conviviaux, équipés de téléviseur.



■ Les visites

Votre famille et vos proches peuvent vous rendre visite de 13h30 à 20h30. Dans certains cas, ces horaires peuvent être étendus avec l'accord du cadre infirmier.

■ Les enfants

Ils peuvent vous rendre visite. Il est toutefois préférable d'éviter la présence d'enfants porteurs de maladies infantiles transmissibles.

■ L'hébergement et la restauration de vos visiteurs

Un déjeuner peut être servi en salle de séjour à vos visiteurs (3 personnes maximum), en le commandant la veille à la gouvernante. Il vous sera facturé à votre sortie.

En fonction des situations, un lit accompagnant peut être mis en place.

■ Quand les proches ont besoin d'aide...

...pour eux-mêmes ou pour vous soutenir.

L'ensemble des professionnels est attentif à vos besoins et à ceux de vos proches. Il existe des professionnels (psychologues, assistante sociale, accompagnatrice en santé de l'Eri®) qui peuvent, avec ou sans rendez-vous, apporter écoute, conseil, assistance, soutien.



DES SERVICES **sur place à votre disposition**



**DES DISTRIBUTEURS
DE BOISSONS
CHAUDES**
sont à votre service :

- au 3^e étage
- au -1

■ Le courrier

Pour recevoir du courrier, demandez à vos correspondants de préciser votre service d'hospitalisation ; il vous sera remis dans votre chambre. Pour vos envois affranchis, vous disposez, à chaque étage, d'une boîte aux lettres relevée quotidiennement à 16h00. Des timbres sont par ailleurs en vente à l'accueil.





Les loisirs et animations



■ Art et culture à l'hôpital

Des expositions artistiques sont organisées dans les halls et salles d'attente (rez-de-chaussée/1^{er} sous-sol et HJ). **Un programme musical** également proposé tout au long de l'année, avec la participation de musiciens professionnels de l'Orchestre Dijon Bourgogne (ODB).



■ La bibliothèque de loisirs des patients

Pour des prêts gratuits de revues, romans, récits, documentaires, biographies, bandes dessinées.

COMMENT ?

- 1/ Passage des bénévoles de l'association Les Blouses Roses dans les chambres les mardis et jeudis entre 14h30 et 16 h, (uniquement les mercredis pendant les vacances scolaires)
- 2/ Contacter la bibliothèque par téléphone au 7781.



N'oubliez pas de rendre les livres et magazines aux gouvernantes avant votre départ.



L'Espace de Rencontres & d'Information ou ERI®



ERI®, UN LIEU D'ACCUEIL, D'ÉCOUTE & D'INFORMATION

À votre disposition, vous pourrez y trouver :



De la documentation (brochures, livrets, journaux, présentation et relais des campagnes nationales d'information, de dépistage et de prévention...) à consulter et à emprunter. Tous ces documents ont été au préalable validés par des professionnels de santé ou ont fait l'objet d'une relecture par des groupes de patients.



Des adresses d'associations, groupes de parole, soutien psychologique, social ou encore administratif...



Des ateliers hebdomadaires de gym douce, yoga, bien-être...

■ Un lieu créé à l'initiative des malades répondant à...

un besoin exprimé par les malades au cours des premiers États Généraux de la Ligue contre le Cancer (en 1998) : ils voulaient une structure

« neutre », distincte des secteurs de soins et qui ne soit pas animée par des soignants.

■ L'accompagnatrice en santé de l'Eri® : qui est-elle ?

L'accompagnatrice de l'Eri® vous accueille, ainsi que vos proches, vous écoute et vous oriente vers les professionnels susceptibles de répondre à vos besoins spécifiques ou vers les associations de la région.

Au regard des principes fondateurs d'un Eri®, l'accompagnatrice n'est pas issue des professions médicales et paramédicales. Elle n'est donc pas habilitée à vous renseigner sur des questions médicales individuelles.

■ Où trouver l'Eri® dans le Centre ?

L'Eri® se situe au rez-de-chaussée, à l'entrée du service des consultations externes. La confidentialité y est assurée : un espace est dédié à la lecture ou aux animations diverses, et un bureau permet des entretiens individuels dans le respect de l'intimité de chacun.



Pour retrouver la liste intégrale des contacts d'associations et leurs coordonnées : adressez-vous à l'ERI®



QUELQUES RÈGLES DE VIE À RESPECTER...

Pour votre propre confort et celui des personnes avec lesquelles vous allez cohabiter, veillez à respecter ces quelques règles d'hygiène et de sécurité :



■ **Les extérieurs, locaux et le matériel** du Centre sont à votre disposition. Aidez-nous à les garder propres, accueillants et à éviter toute détérioration et tout gaspillage.



■ Pour le repos des patients et l'organisation des soins, **les visites ne sont autorisées que de 13h30 à 20h30**. Limiter le nombre de visiteurs et la durée de leur présence contribue au mieux-être de chacun.



■ **La présence d'enfants et adultes malades est fortement déconseillée**, en raison des risques que cela peut représenter pour les patients.



■ **N'oubliez pas de rendre les livres et magazines** aux gouvernantes avant votre départ.



■ Le patient et les visiteurs sont tenus de **respecter les autres patients et leurs proches, mais aussi le personnel soignant, administratif, technique et médico-technique de l'établissement**.

CE QUI EST INTERDIT



■ **Fumer et vapoter** : l'interdiction de fumer est absolue pour tous (patients, accompagnants, ambulanciers et personnel), dans les locaux comme dans l'enceinte extérieure.



■ **Les boissons alcoolisées**.



■ À moins d'un handicap reconnu, nécessitant la présence et l'assistance d'un animal spécialisé, il est rappelé que **nos amis les bêtes ne sont pas autorisés dans l'enceinte de notre établissement**. Merci de votre compréhension.



■ **Les plantes en pot** qui présentent des risques de germes (préférez les fleurs coupées).



■ **Les pourboires aux membres du personnel**, que vous exposeriez involontairement à des sanctions. **Préférez, si vous le souhaitez, un don à l'établissement qui est habilité à recevoir les dons et legs**.

LA PRÉVENTION DU RISQUE INCENDIE



Votre chambre est équipée d'un système de détection d'incendie.

EN CAS D'ALARME :

- restez **calme** ;
- composez le **3722** sur votre poste téléphonique ;
- indiquez à votre interlocuteur **le lieu et l'étage** où vous avez détecté un début d'incendie, ainsi que votre position actuelle ;
- **attendez les consignes** du personnel formé à ce type d'incidents, dans la pièce où vous vous trouvez, **porte fermée**.



LE CGFL, un hôpital sans tabac



POURQUOI LA CIGARETTE EST-ELLE INTERDITE AU CENTRE ?

Le tabac est responsable d'un grand nombre de cancers que nous soignons ici. Lutter contre le tabac fait donc partie de notre travail. La Loi interdit la cigarette dans les lieux publics. Le CGFL a par ailleurs signé la Charte Hôpital sans tabac. C'est pourquoi nous interdisons la cigarette dans l'enceinte du Centre (dans votre chambre, comme dans tout l'établissement, extérieurs et accès compris).

La Loi de modernisation de notre système de santé (décret n° 2017-633 du 25/04/2017), dans sa lutte contre le tabagisme, a introduit l'interdiction du vapotage dans les lieux à usage collectif. Le vapotage dans l'enceinte du Centre

est donc également interdit.

Des professionnels dans chaque service sont formés à l'accompagnement des fumeurs. Demandez à les rencontrer pour vous aider.



Vous avez essayé plusieurs fois sans succès ?

Et si on vous aidait ?

Un médecin tabacologue peut vous soutenir dans votre réflexion et vous accompagner dans votre démarche.

➔ **Contactez-nous au 03 80 73 77 40.**



Le CGFL est un hôpital engagé dans **une démarche de protection de l'environnement**. Un comité adhoc est chargé de conduire une **politique de développement durable** dans un souci de maîtrise des consommations d'énergies et des ressources naturelles, d'achats éco-responsables et d'une gestion optimisée des déchets (production, tri, valorisation, recyclage)



LA QUALITÉ ET la sécurité des soins

Le CGFL s'est engagé très tôt dans une démarche continue d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins.

Il a mis en place une organisation et des actions visant à maîtriser les risques associés aux soins (risque infectieux, iatrogène, etc...). Ainsi, le CGFL satisfait à la certification de la Haute Autorité de Santé, évaluant périodiquement le niveau de qualité et de sécurité des établissements de santé français. Depuis plusieurs années, nous procédons au recueil d'indicateurs

qualité dont les résultats sont largement diffusés et tenus à la disposition du public. Vous les trouverez joints à ce livret, affichés dans le hall d'entrée principal et également disponibles sur notre site web. Des informations complémentaires sont consultables sur le site de la Haute Autorité De Santé www.has-sante.fr. Le CGFL s'est également inscrit dans une démarche de certification de type ISO 9001 pour certaines de ses activités (la recherche clinique par exemple) et d'accréditation COFRAC (Comité Français d'Accréditation) pour les laboratoires.



L'ORGANISATION DE LA QUALITÉ ET DE LA SÉCURITÉ DES SOINS

■ **Le pilotage de la démarche** est assuré par la Direction de la qualité, de la gestion des risques et de la démarche environnementale en relation avec la Direction Générale et le Président de la Conférence Médicale d'Établissement. La coordination de la gestion des risques associés aux soins est confiée à un directeur nommé par la Direction et le président de la CME. L'opérationnalité de la démarche est assurée par différentes instances comme la Commission des Risques Infectieux Associés aux Soins (CRIAS) avec l'aide de l'Équipe Opérationnelle d'Hygiène (EOH) pour le risque infec-

tieux, les différents responsables des vigilances sanitaires regroupés au sein d'une Coordination des vigilances, le Comité du Médicament et des Dispositifs Médicaux Stériles,... ainsi que par la direction de la qualité, de la gestion des risques et de la démarche environnementale qui fédère l'ensemble de ces activités.

■ **Le programme d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins (PAQSS)**

Un programme d'actions d'amélioration est défini chaque année avec les responsables d'activité



4 • L'HOSPITALISATION

sur la base du bilan du PAQSS précédent, des résultats d'évaluations menées au cours de l'année et des perspectives d'évolution du contexte, de la réglementation ou des pratiques. Ce PAQSS est

donc une véritable feuille de route avec des objectifs précis d'actions qui sont mises en oeuvre et évaluées en fin d'année.

HYGIÈNE ET GESTION DU RISQUE INFECTIEUX

■ **Le Comité des Risques Infectieux Associés aux soins (CRIAS)** définit la politique et l'organisation de l'établissement en matière de prévention des infections nosocomiales. Une infection est dite nosocomiale, si elle est acquise dans un établissement de soins et était absente au moment de l'admission du patient. L'EOH, composée d'un médecin et d'une infirmière, met en oeuvre le programme d'actions défini par le CRIAS en s'appuyant sur des correspondants en hygiène présents dans chaque service de soins.



L'HYGIÈNE

En particulier celle des mains, est une démarche citoyenne qui doit être encouragée et enseignée à tous dans la vie courante, en vue de prévenir la santé de chacun.

Les missions principales de l'EOH sont d'établir les protocoles d'hygiène et de soins, d'effectuer la surveillance des infections nosocomiales et la surveillance environnementale (eau, air et surface), de former le personnel et de réaliser des évaluations de pratiques professionnelles.





DES RÈGLES SIMPLES ET EFFICACES PERMETTENT DE LIMITER LE RISQUE D'INFECTIONS



► L'hygiène des mains est l'une des principales mesures de prévention de transmission des infections. Afin d'encourager l'hygiène des mains, des distributeurs de produit hydro-alcoolique, ainsi que la procédure à suivre ont été installés dans les couloirs et dans chaque chambre. Ils sont à disposition des soignants, des patients ainsi que des visiteurs. **Nous vous demandons de réaliser une hygiène des mains dès l'entrée au CGFL, mais également en entrant et en sortant de votre chambre. La même chose sera demandée à toute visite.**

- Il est indispensable de respecter une hygiène corporelle quotidienne et rigoureuse.
- En plus de la désinfection quotidienne par nos équipes, des distributeurs de désinfectant ont été installés dans les sanitaires des chambres doubles vous permettant ainsi de nettoyer avant et après votre passage l'abattant de la cuvette des WC.
- Des sprays de désinfectant sont également mis à votre disposition dans les douches collectives vous permettant ainsi une désinfection supplémentaire à celle assurée par nos équipes.
- Pour vous protéger, il est demandé à tout visiteur présentant de la toux ou tout autre signe infectieux de reporter sa venue ou si cela est possible de porter un masque.
- Des précautions spécifiques peuvent être nécessaires selon votre état de santé. Dans votre intérêt, vous et votre entourage devez respecter ces consignes lorsque le personnel soignant vous le demande.
- Pour rappel, les animaux sont interdits dans tout l'établissement et seules les fleurs coupées sont autorisées dans certaines chambres (un logo est apposé sur la porte des chambres où elles ne sont pas permises, merci de vous renseigner au préalable auprès du personnel du service).



5.
VOTRE
SORTIE



VOTRE DOSSIER MÉDICAL & **vosre suivi**

Votre médecin traitant, ou tout médecin que vous désignez, est informé de votre état de santé. Il peut contacter, avec votre accord, l'équipe médicale qui vous a soigné(e) au Centre et prendre connaissance de votre dossier médical. De plus amples informations vous sont données dans la rubrique "Droits du patient".

VOS RELATIONS AVEC LE CENTRE

■ **Si vous ne retournez pas à votre domicile**, pensez à laisser votre adresse (pour faire suivre votre courrier), ainsi qu'un numéro de téléphone où vous pouvez être joint(e).

■ **Si ultérieurement, vous avez besoin de contacter nos services**, par courrier ou par téléphone, veuillez préciser la référence de votre dossier médical, inscrivez sur la carte d'identification et de rendez-vous (de couleur bleue) remise lors de votre première venue au CGFL.

■ **Votre suivi médical** est assuré par des consultations ou d'éventuelles nouvelles hospitalisations. Toute information utile vous sera communiquée par le médecin ou l'équipe soignante.

■ **Une surveillance continue** est nécessaire après votre traitement : des examens, bilans et consultations auprès des spécialistes du CGFL seront programmés en lien avec votre médecin traitant.



ENQUÊTES DE SATISFACTION

Afin d'améliorer la qualité de nos services et des soins offerts aux patients, notre établissement participe à **une enquête nationale de satisfaction, appelée e-Satis**.

Dans le cadre de cette enquête, vous serez sollicité(e) par mail.

POUR POUVOIR PARTICIPER À CETTE ENQUÊTE :

- ▶ N'hésitez pas à donner ou à mettre à jour votre **adresse e-mail au bureau des admissions**.
- ▶ À distance de votre sortie de l'hôpital, vous recevrez, par mail, **un lien vers un questionnaire d'expérience et de satisfaction patient** (sécurisé et anonyme).
- ▶ En complément de ce dispositif, un questionnaire de satisfaction papier vous sera remis à votre sortie. **L'objectif est d'améliorer l'accueil et la qualité de nos prestations.**

Donnez votre avis grâce au **dispositif e-Satis**



Les résultats sont affichés dans l'établissement, sur notre site internet et annexés à ce livret.



Les formalités & le paiement

■ Les formalités

Le médecin décide de votre sortie, en fonction de votre état de santé. Il vous remettra tout document nécessaire (prescriptions et ordonnances, arrêt de travail...). Si vous avez besoin de bulletins de situation, demandez-les au bureau des sorties.



Il est IMPÉRATIF de faire enregistrer votre départ au bureau des sorties (Niveau -1), en déposant la pochette « verte » qui vous aura été remise par le cadre de santé ou l'interne du service.

■ Le paiement

Toutes les informations concernant les tarifs hospitaliers sont affichées au bureau des admissions. Pour votre séjour, Les tarifs sont affichés à l'accueil du CGFL.

À VOTRE SORTIE, VOUS AUREZ À RÉGLER :

➔ Le forfait journalier, si vous ne possédez pas de mutuelle ou si votre mutuelle ne le prend pas en charge.

- ➔ Certaines « options » non prises en charge par l'Assurance Maladie ; elles peuvent être couvertes pour tout ou partie par votre mutuelle : renseignez-vous.
- ➔ À titre personnel : Téléphone, chambre particulière (sous réserve de disponibilité et pour laquelle un engagement écrit vous sera demandé).
- ➔ Les repas des personnes qui vous accompagnent.



ATTENTION : aujourd'hui, les modes de remboursement de l'Assurance Maladie et des mutuelles évoluent rapidement.

Ainsi, certaines prestations peuvent rester tout ou partie à votre charge en fonction de votre couverture sociale et des assurances complémentaires que vous avez souscrites. Renseignez-vous au préalable.



Le transport

Depuis octobre 2018, le choix des transports sanitaires (taxi, VSL ou ambulance) n'est plus automatique et les frais de transport sont remboursés uniquement sous conditions réglementaires strictes et sur prescription médicale. Seul votre médecin référent est à même de vous prescrire le mode de transport adapté à votre état de santé et à votre degré d'autonomie : Taxi ou VSL, ambulance, transports en commun ou voiture particulière.



**POUR PLUS DE
RENSEIGNEMENTS**

**Contactez la cellule transport du CGFL
(situé au service social - RDC) :**

03 80 73 75 03





**6•
NOUS
SOUTENIR**



Soutenez la lutte contre le cancer

EN BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Pour assurer une prise en charge optimale des patients, le CGFL doit répondre aux besoins d'investissements nécessaires au maintien de son niveau d'excellence.

A quoi va servir mon don ?

Les dons sont indispensables pour :



■ Financer des **projets de recherche novateurs**, au service des patients de la région.



■ Acquérir de **nouveaux équipements** de très haute technologie.



■ **Améliorer le confort des malades**, pour les aider à mieux vivre leur traitement.

Votre soutien permet d'accélérer la lutte contre le cancer et de sauver toujours plus de vies.

■ Comment faire un don ?

► **Plus rapide, optez pour le don en ligne :**

Sur le site du CGFL : www.cgfl.fr, en cliquant sur le bouton  **DONS**

En quelques clics, vous pourrez effectuer un don par **carte bancaire**, par **virement** ou bien par **prélèvement mensuel**.



►► **Scannez ce flashcode et accédez directement au module de dons en ligne.**

► **Par chèque :**

A libeller à l'ordre du « **CGFL** » A remettre au service **Dons et Mécénat du CGFL** ou bien à **adresser par courrier** à l'adresse suivante « **CGFL – Dons et Mécénat – 1 rue Pr. Marion 21 079 DIJON CEDEX** »

► **Legs et donations de biens mobiliers et immobiliers :**

Les legs et donations se font par testament olographe** ou authentique, à titre particulier ou universel. Votre notaire peut vous conseiller en exonération totale de droits de mutation.

** Écrit en entier, daté et signé de la main du testateur, sans être passé par un notaire.



6 • NOUS SOUTENIR



Tous les dons sont acceptés.
Il n'y a pas de « petit » don :
**chacun donne selon ses
moyens et ce qu'il décide.**

LA RECHERCHE EN CANCÉROLOGIE, UNE COMPÉTENCE FONDAMENTALE DU CGFL

Le CGFL est particulièrement impliqué dans la recherche clinique de pointe, et notamment dans la recherche dite de transfert. Une longue expérience en ce domaine le place parmi les hôpitaux français les plus actifs dans des essais thérapeutiques au niveau européen. Il est par ailleurs labellisé Centre de Recherche Clinique par le Ministère de la santé. Il consacre 10% de son budget annuel à la recherche. Les dons sont indispensables à son financement.



Le service des Relations Donateurs est à votre écoute au CGFL, **du lundi au vendredi de 9h à 17h.**

☎ 03 80 73 75 55

@ dons@cgfl.fr

✉ CGFL – Dons et Mécénat
1 rue Pr. Marion
21 079 DIJON CEDEX

MERCI À VOUS QUI AVEZ DONNÉ, MERCI À VOUS QUI DONNEREZ !



QUELQUES numéros utiles



► **Standard** : 03 80 73 75 00

► **Alerte incendie** : 3722

► **Consultations externes** : 03 80 73 75 04
8h00 à 18h00 du lundi au jeudi
et 8h00 à 17h00 le vendredi.

► **Service social** : 03 80 73 75 03

9h00 à 13h00 et 14h00 à 17h00
du lundi au vendredi.

■ Pour un rendez-vous en

► **Médecine nucléaire** : 03 80 73 75 22
8h00 à 18h00 du lundi au vendredi

► **Médecine (oncologie médicale)** :
03 80 73 75 04

8h00 à 18h00 du lundi au jeudi
et 8h00 à 17h00 le vendredi.

► **Psycho-oncologie** : 03 80 73 75 39
(un répondeur-enregistreur prend vos
messages en cas d'absence)

► **Radiologie** : 03 80 73 75 20
8h00 à 18h00 du lundi au jeudi
et 8h00 à 17h00 le vendredi.

► **Radiothérapie** : 03 80 73 75 18
8h00 à 18h00 du lundi au vendredi.

► **Chirurgie ambulatoire et soins
externes** : 03 45 34 80 72
7h30 à 18h30 du lundi au vendredi.

► **Stomathérapie** : 03 45 34 80 72
7h30 à 18h30 du lundi au vendredi.

► **Centre d'évaluation et de traitement
de la douleur** : 03 80 73 75 50
9h30 à 12h et 14h00 à 16h30
du lundi au vendredi.

► **Numéro dédié maladies du sein** :
03 45 34 81 00
8h00 à 17h00 du lundi au vendredi.

► **Numéro dédié Hôpital de Jour Soins
de Support** : 03 45 34 81 34
8h30 à 12h00 et 14h00 à 17h30
du lundi au vendredi

■ Pour une hospitalisation en

► **Chirurgie** : 03 80 73 75 09

► **Médecine (oncologie médicale)** :
03 80 73 75 00 (standard)

► **Curiethérapie** : 03 80 73 75 00
(standard)

► **Médecine nucléaire** : 03 80 73 75 22

► **Hôpital de jour** : 03 80 73 75 05

► **Hôpital de semaine** : 03 80 73 75 06

► **Hospitalisation à domicile** :
03 80 73 75 15





CENTRE GEORGES-FRANÇOIS LECLERC

1 rue Professeur Marion BP 77 980
21079 Dijon cedex - France
tél. : +33 (0) 3 80 73 75 00



WWW.CGFL.FR

